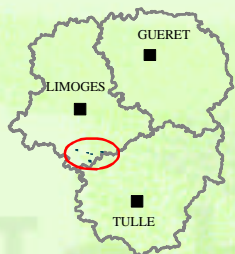




*Les pelouses et landes
serpentinicoles du sud de
la Haute-Vienne*



FICHE d'identité...



Nom: Pelouses et landes serpentini-
du sud de la Haute-Vienne (5 sites)

Région: Limousin

Département: Haute-Vienne (87)

Commune(s) concernée(s): Château-Chervix, Magnac-Bourg,
Meuzac, la Porcherie,
la Roche l'Abeille.

Superficie: 240 ha

Opérateur du Site: Conservatoire Régional des
Espaces Naturels du Limousin

Validation du Document d'Objectifs
par le Comité de Pilotage: le 16 octobre 2001



Les « Pelouses et landes serpentini-
du Sud de la Haute-Vienne » ont
été proposées comme site
Natura 2000 afin de
préserver des milieux parti-
culiers de landes, pelouses
sèches, éboulis rocheux...

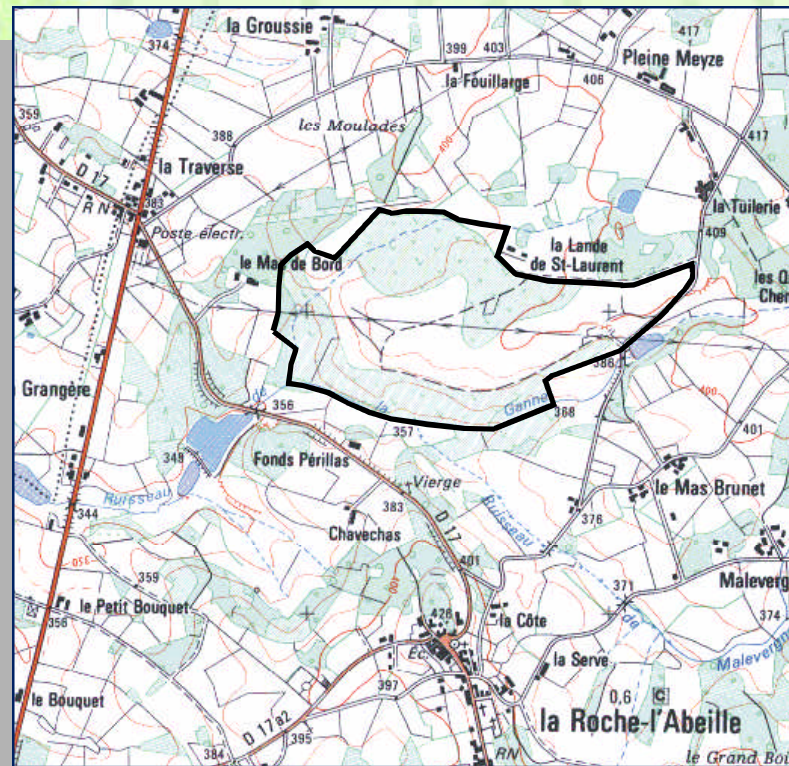
Ils sont dus à la
présence d'affleurements de
roches, dites serpentinites.
Ces roches feuilletées de
teinte foncée, proviennent du
refroidissement des laves de
volcans sous-marins, qui ont
été comprimées et chauffées
lors de l'édification de la
chaîne hercynienne (l'actuel
Massif Central).

L'érosion, en usant le
sommet, a mis à jour ces lam-
beaux qui affleurent aujour-
d'hui à La Roche l'Abeille,
La Porcherie, Meuzac,
Magnac-Bourg et Château-
Chervix.



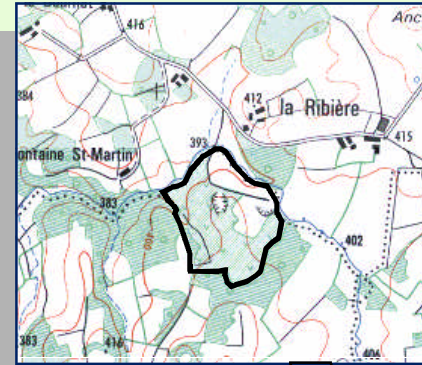
LOCALISATION des 5 sites Natura 2000...

Lande de Saint-Laurent



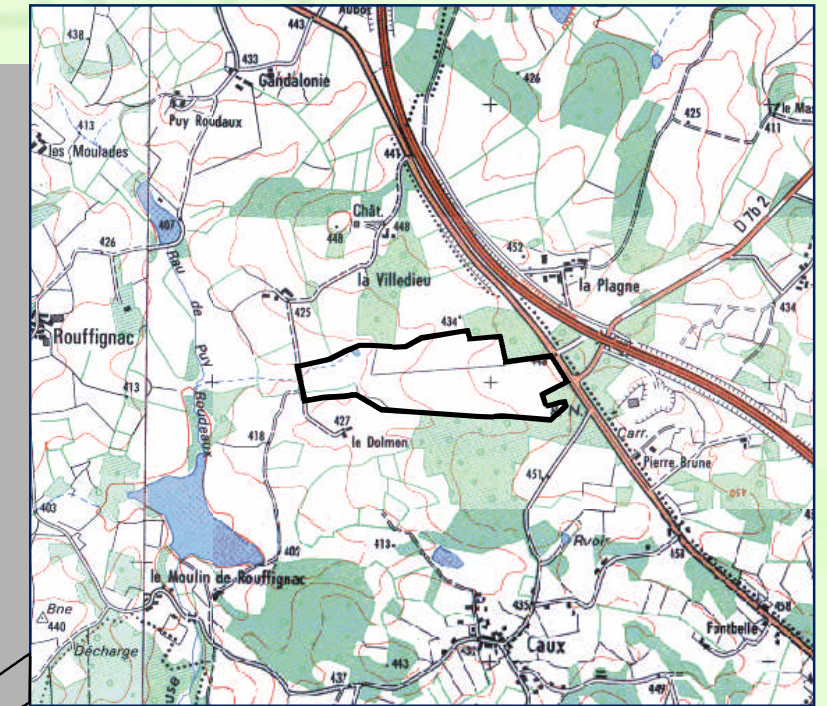
Echelle: 1 cm = 250 m

Lande de la Ribière



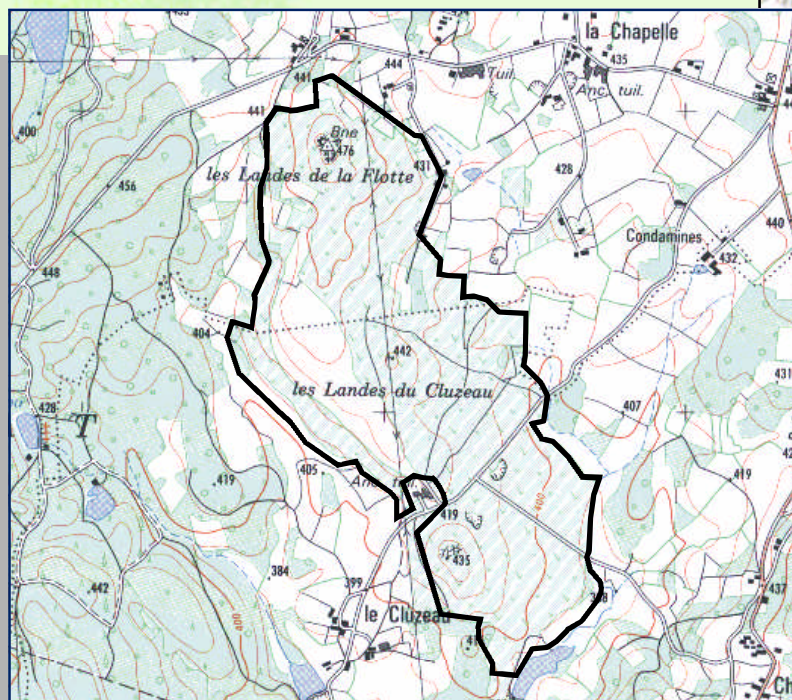
Echelle: 1 cm = 250 m

Lande de la Villedieu



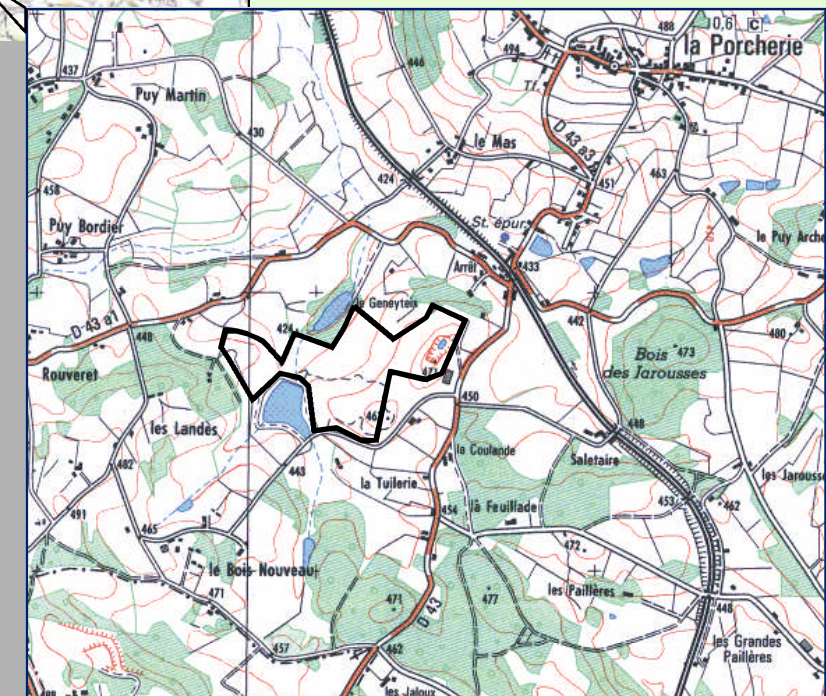
Echelle: 1 cm = 250 m

Lande du Cluzeau et de la Flotte



Echelle: 1 cm = 250 m

Lande des Pierres du Mas



Echelle: 1 cm = 250 m

DIREN Limousin
Scan 25 © © IGN 1999
Autorisation n°90-9068
Edition 2002

Echelle : 1 cm = 2,5 km

— Sites Natura 2000
= Zones Spéciales de Conservation

ANALYSE de l'existant...

> Analyse écologique...

La serpentinite est une roche peu acide, contrairement au granit de la région. Sa faible composition en silice permet l'installation d'espèces végétales qui se rencontrent fréquemment sur les terrains calcaires. Elle est, en outre, riche en éléments minéraux métalliques comme le fer, le chrome ou le magnésium...

Les landes serpentinitiques représentent des écosystèmes originaux, qui recèlent un patrimoine biologique d'une grande rareté, dont les principaux milieux sont inscrits à l'annexe I de la directive Habitats¹.

1. La **végétation pionnière**² des chaos rocheux se compose de mousses et de lichens. Dans les crevasses des roches se fixent les fougères comme la Rue des murailles ou la Capillaire noire.



Notolène de Maranta

Certaines espèces ne poussent en Limousin que sur les serpentinites. C'est le cas de la remarquable petite fougère méditerranéenne, la Notolène de Maranta.

2. Dans les **pelouses rases** et sur les **replats des dalles rocheuses** s'installent des espèces telles que les Orpin des murs, plantes charnues aux fleurs jaunes, ou le Scléranthe pérenne, minuscule plante tapissante.

3. Les **pelouses ouvertes** abritent des espèces comme la Fétuque de Leman de couleur bleutée, la Keulérie du Valais, une graminée des milieux calcaires secs. Ce milieu a une existence précaire, car les pelouses se ferment en l'absence de pâturage, colonisées

par des graminées plus dynamiques, à haut port, comme le Brachypode penné.

4. Puis vient la **lande à Bruyère et Ajonc nain** accueillant plusieurs espèces de Bruyère : la Bruyère vagabonde, la Bruyère quaternée, la Bruyère cendrée... Par ailleurs, de nombreuses espèces très rares ou protégées : l'Ail des landes, la Gentiane pneumonanthe... sont présentes dans ce milieu.

Progressivement, ces espaces sont colonisés par des espèces préforestières comme les Ronces, la Fougère aigle, le Prunellier, la Bourdaine... Cette évolution constitue la principale menace pour la biodiversité de ces pelouses et landes.



Bruyère vagabonde



Crapaud sonneur à ventre jaune

Ces milieux présentent une faune variée mais peu spécifique. Les mares, anciennes excavations, abritent des amphibiens comme le Crapaud sonneur à ventre jaune, des libellules comme l'Agrion de Mercure... Des papillons comme l'Azurée des Mouillères ou le Damier de la Succisse se rencontrent dans les landes et prairies alentours.



> Analyse des activités humaines..

Au regard de leurs qualités écologiques, les 5 sites sont inscrits à l'**inventaire ZNIEFF**³ et 3 de ces affleurements sont protégés par un **Arrêté de Protection de Biotope**⁴ : la lande du Cluzeau et de la Flotte, Saint-Laurent et les Pierres du Mas. Pour développer une gestion afin de préserver cette biodiversité, ces sites ont été classés Natura 2000.

Les milieux sur serpentinites ont longtemps fait l'objet d'une exploitation agricole traditionnelle, où l'on pratiquait la fauche, le pâturage, la culture de plantes peu exigeantes... Aujourd'hui ces activités ont disparu, et, seul un pâturage, associé éventuellement à une fauche, permet le maintien de ces landes.

La lande de la Villedieu est gérée par un **pâturage bovin extensif**⁵. Celles de Saint-Laurent, du Cluzeau et de la Flotte sont gérées par le Conservatoire Régional des Espaces Naturels en partenariat avec l'Association Communale de Chasse de la Roche l'Abeille, grâce à un **troupeau de brebis**.

La chasse, sur les secteurs, est axée vers le grand et petit gibier (chevreuil, sanglier, lapin de garenne...). Le site de Saint-Laurent est classé en réserve de chasse. Quelques aménagements à vocation cynégétique sont présents sur la lande (culture à gibiers, parcs de repeuplements à lapin de garenne...). Par ailleurs, la lande de la Ribière fait encore l'objet d'une exploitation artisanale. L'argile est extrait pour fabriquer des pots de fleurs, tuiles et briques.

Pour découvrir le site, des chemins parcourent la lande de Saint-Laurent, les landes du Cluzeau et de la Flotte...

1. voir le Réseau Natura 2000

2. **Végétation pionnière** : qui s'installe la première sur un milieu.

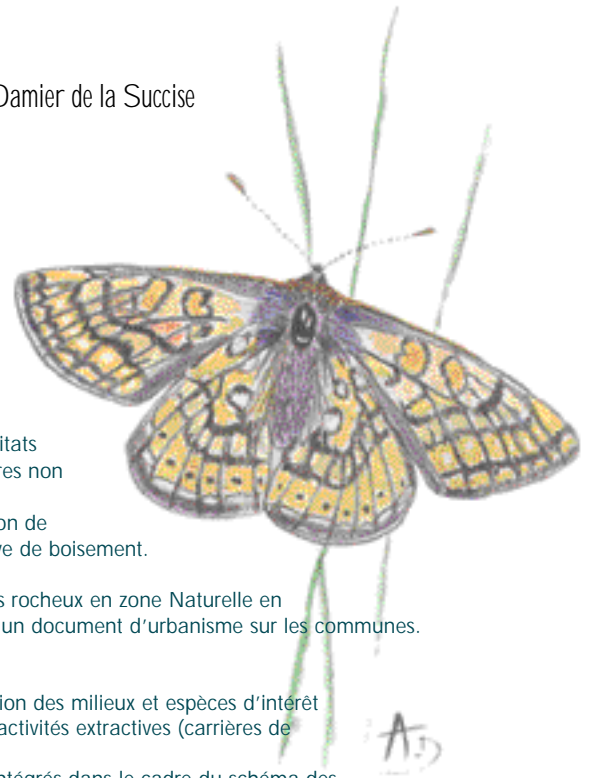
3. **ZNIEFF** : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique. Programme initié en 1982 par le ministère chargé de l'environnement afin de doter l'Etat, les collectivités locales et les acteurs de gestion de l'espace, d'un outil de connaissance des milieux naturels.

4. **Arrêté de Protection de Biotope** : Dans ce périmètre, pris par arrêté préfectoral, certaines activités sont réglementées pour protéger les milieux et les espèces, notamment l'usage du feu, tous travaux de drainage et d'assèchement, les plantations forestières...

5. **Pâturage bovin extensif** : peu de bêtes à l'hectare

PROPOSITIONS de gestion...

Damier de la Succise



> Stratégie réglementaire

- RÉVISION DE LA RÉGLEMENTATION DES BOISEMENTS** Afin de protéger les habitats d'intérêts communautaires non protégés par les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope de toute tentative de boisement.
- CLASSEMENT EN ZONE NATURELLE** Classer les affleurements rocheux en zone Naturelle en cas de mise en place d'un document d'urbanisme sur les communes.
- SCHÉMA DES CARRIÈRES ET AUTORISATION D'EXPLOITATION** Pour prévenir la destruction des milieux et espèces d'intérêt communautaire par les activités extractives (carrières de roches et d'argile). Divers éléments seront intégrés dans le cadre du schéma des carrières, ainsi que des demandes administratives d'exploitation.
- ELABORATION D'UN PROJET DE CLASSEMENT EN RÉSERVE NATURELLE** Le classement en réserve naturelle des principaux affleurements permettrait de doter ces sites d'un statut de protection correspondant à leurs véritables richesses patrimoniales.

> Stratégie contractuelle

- MAÎTRISE FONCIÈRE OU D'USAGE** Pour permettre la mise en œuvre des actions préconisées dans le document d'objectifs et ne pouvant être assurées par les propriétaires actuels (restauration de milieux, fauche avec exportation, constitution de parcs fixe de pâturage...)
- RESTAURATION ET GESTION D'HABITATS** Abandonnés de toute activité agricole, les milieux se ferment progressivement avec le développement de jeunes arbres et arbustes,...
- Reconnues comme des menaces ces évolutions nécessitent de réaliser du bûcheronnage, du débroussaillage des zones rocheuses, des fauches rases dans la lande sénéscente pour diversifier le milieu, la fauche des fougères pour conserver la lande en état et la restauration des mares pour la faune.
- Ces travaux nécessitent une exportation de la matière afin que le sol ne s'enrichisse pas.



- MISE EN PLACE ET DEVELOPPEMENT DU PATURAGE OVIN** Développer un pâturage ovin sur la lande des Pierres du Mas, éventuellement sur la lande de la Ribière.
Conserver le pâturage sur la lande de Saint-Laurent
Accentuer le pâturage sur la lande du Cluzeau et de la Flotte
- Pour ce faire, pérenniser la gestion par pâturage ovin engagée par le Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin en soutenant ses efforts dans la constitution de son troupeau (acquisition de béliers reproducteurs, d'une bergerie...)
- Trouver des agriculteurs volontaires



> Animation du site

- AMÉNAGEMENTS PÉDAGOGIQUES** Il existe un sentier sur Saint-Laurent qu'il convient de moderniser et la valorisation de la lande des Pierres du Mas est préconisée. Un sentier d'interprétation est en cours de réalisation sur la lande du Cluzeau et de la Flotte.
- SUIVIS SCIENTIFIQUES** Pour permettre d'améliorer les connaissances scientifiques et ainsi affiner la gestion en faveur des milieux d'intérêt communautaire.

